

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/2015 DU 20/05/2015 PORTANT
ANNULATION DE L'ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 550/579 DU
16/04/2015 PORTANT NOMINATION A TITRE PROVISOIRE ET
AFFECTATION D'UN AGENT DE L'ORDRE JUDICIAIRE**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/006 du 16 juin 2000 portant Statut des Agents d'Ordre Judiciaire ;

Vu le Décret n°100/122 du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice ;

ORDONNE

Article 1 : L'Ordonnance Ministérielle n° 550/579 du 16/04/2015 portant nomination à titre provisoire et affectation de **Madame INGABIRE Liesse**, en qualité de Greffier au Tribunal de Résidence de **NYARUSANGE**, est annulée.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 20/05/2015

Pascal BARANDAGIYE

